



## PROGRAMME FORMATION MÉTHODES DE CORRECTION ET DE RÉÉCRITURE

**DU 29 AU 31 MAI 2024**

(9 h 30 - 12 h 30 – 14 h 30 - 17 h 30)

Centre La Roquette

47 rue de la Roquette 75011 Paris

(Métro 9, arrêt Voltaire)

Cette formation est ouverte aux écrivains publics professionnels et aux personnes en projet d'installation en tant qu'écrivains publics intéressés par les prestations de correction et de réécriture. À l'issue des trois jours, les stagiaires auront acquis, via des exposés théoriques et des exercices pratiques, les outils pour comprendre les attentes des clients, discuter du travail de correction avec un éditeur, établir un devis, développer leur capacité à repérer les erreurs, développer leurs compétences en réécriture pour autrui, réaliser la prestation dans les règles de l'art et suivant les attentes du client et utiliser les outils et les ressources adéquats.

La salle de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Plus largement, l'AEPF met tout en œuvre pour rendre ses formations accessibles à tout public en situation de handicap. Pour plus d'informations, contactez notre [référente handicap](#).

**Quelques jours avant la formation – Réalisation d'un test de correction-réécriture en temps limité à distance**

**Mercredi 29 mai – L'écrivain public et les prestations de correction-réécriture**

### MATIN :

- **Correction collective du test de correction-réécriture**  
(animatrice : Christine Atger – prestataire et conseil en écriture)
- **L'écrivain public et les prestations de correction-réécriture**
  - Les clients potentiels
  - Les documents corrigés
  - Quelques pistes de prospection
  - La tarification – Le devis

### APRÈS-MIDI :

- **Le positionnement du correcteur**
  - Qualités et compétences
  - L'œil du correcteur
  - Maîtrise de la langue française et de ses subtilités
  - Mise à jour de ses connaissances et entraînement
  - Culture générale
  - Les règles et leur application selon les usages

- **Les ressources du correcteur**
  - Code typographique de l'Imprimerie nationale et autres ouvrages et ressources de référence
  - Marche maison
- **Les inconvénients d'être correcteur**
- **Correcteur, quel avenir ?**
- **Jeux d'entraînement**

## Jeudi 30 mai – Le travail de correction et de réécriture

### MATIN :

- **Les différents niveaux de correction et de réécriture**
  - Correction (préparation de copie, correction des épreuves)
  - Réécriture
  - Cas particuliers de correction/réécriture (langage clair, FALC, correction dite académique)
- **La correction et la réécriture en pratique**
  - Correction sur fichier numérique
  - Correction sur épreuve papier

### APRÈS-MIDI :

- **Les points à corriger les plus fréquents (correction et réécriture)**
  - Typographie
  - Orthographe, grammaire et conjugaison, syntaxe
  - Style
  - Cohérence
  - Mise en forme/page
  - Cas de l'écriture inclusive

## Vendredi 31 mai – Exercices pratiques

### MATIN ET APRÈS-MIDI :

Les exercices proposés au cours de cette journée sont basés sur des travaux réellement effectués pour des clients par l'animatrice.

Ils amènent le stagiaire à se trouver dans la situation de l'écrivain public correcteur pour établir un devis juste et répondre à la demande du client en respectant ce devis.

- **Établissement du devis correspondant au travail demandé**
- **Correction/réécriture en temps limité**
- **Correction collective après chaque exercice**

**Quelques jours après la formation – Validation de la formation : réalisation d’un test de correction-réécriture en temps limité à distance**

Les modalités pratiques de ce test seront définies en concertation avec les stagiaires.



**Les tests avant et après la formation et les exercices pratiques proposés nécessitent un ordinateur portable disposant d’un logiciel de traitement de texte (Word ou LibreOffice).**



L’AEPF est un organisme de formation déclaré ; le coût de la formation peut être pris en charge en tout ou partie par les fonds affectés à la formation professionnelle. Pour vous en assurer, rapprochez-vous de vos interlocuteurs en matière de formation. Pour rappel, les professions libérales cotisent au FIF PL, le Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux ; si vous êtes microentrepreneur, vous pouvez peut-être faire financer votre formation par cet organisme.